



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des ambulanciers hospitaliers SMUR du SAMU

Question écrite n° 14276

Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des ambulanciers hospitaliers et plus particulièrement de ceux exerçant au sein des équipes SMUR (structure mobile d'urgence et de réanimation) du SAMU (service d'aide médicale urgente), dont le rôle demeure aujourd'hui insuffisamment reconnu au regard des responsabilités réellement assumées. Les ambulanciers SMUR interviennent quotidiennement sur ordre du SAMU dans des situations d'urgence vitale, au sein d'équipes médicalisées composées de médecins, d'infirmiers et d'ambulanciers, dans des contextes d'extrême tension clinique et organisationnelle. Ils participent pleinement aux soins pré-hospitaliers, à la stabilisation des patients critiques et à la sécurisation des transferts à haut risque. Le niveau d'exigence médico-technique, la maîtrise des protocoles d'urgence et l'exposition permanente aux risques devraient justifier d'une meilleure reconnaissance. Au-delà du SMUR, les ambulanciers hospitaliers constituent un maillon essentiel de la chaîne de soins. Ils assurent les transports intra et inter hospitaliers de patients parfois instables, garantissent la continuité logistique des services d'urgences et des plateaux techniques. Ils sécurisent également les transferts secondaires et contribuent au fonctionnement quotidien des établissements publics de santé. Leur rôle s'inscrit pleinement dans la continuité des soins et dans la qualité du parcours patient. Dans un contexte de tension hospitalière structurelle, de pénurie de personnels soignants et de difficultés de recrutement croissantes, le maintien d'un statut peu évolutif et insuffisamment attractif fragilise l'ensemble du dispositif public. La question posée est ainsi à la fois sanitaire, sociale et politique. Ainsi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place afin de reconnaître officiellement la spécificité soignante et technique des ambulanciers SMUR à travers un cadre statutaire adapté. Il souhaite savoir si une revalorisation indiciaire et indemnitaire des ambulanciers hospitaliers sera adoptée. Enfin, il demande au Gouvernement s'il envisage de structurer une véritable filière professionnelle incluant des formations qualifiantes, des spécialités et passerelles d'évolution, afin de consolider le service public hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14276

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3057